
Ville de ROYAN

Réunion du Mardi 7 Février 1961 à 18 heures

OBJET :

61.025
Acquisition de la Créance
D.G. Société de Tir
mande d'utilité
Publique

Le sept Février mil neuf cent soixante et un à 18 heures
le Conseil Municipal de la Ville de Royan s'est réuni, en séance ordi-
naire au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence
de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 2 Février 1961.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE,
MOUCHOT, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, LAMOUCHE, FLAHAUT, FONTANILLE,
ETCHEBER, BUJARD, GALLAND, VANUSSE, GACHET.

Représentés : M. Pouget par M. Biscaye
M. Berland par M. Fontanille.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été conformément à l'article 51 de la loi du 15 Avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été dési-
gné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par délibération du 5 Avril 1960, approuvée le 6 Mai 1960, le
Conseil Municipal a décidé de procéder à l'achat de la créance D.G. du
stand de Tir de Vallières, sur la base de 50 % de sa valeur : 14.459 NF

Le montant de la créance sera affecté à la construction de maisons
d'habitation.

Cette opération a été approuvée par le Ministère de la Construction

Le Conseil Municipal

Vu sa délibération du 5 Avril 1960

décide

- de demander à M. le Préfet de bien vouloir déclarer l'utilité publique
de l'acquisition de la créance D.G. de la Société de Tir de Royan, celle-ci
étant destinée à la construction de maisons d'habitation
- de confier à Me DUFOUR le soin de dresser l'acte d'acquisition.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



VU et APPROUVE
La Rochelle, le 8 Avril 1961
Le Préfet - Pr le Préfet
Le Secrétaire Général : Illisible

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 13 Avril 1961

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



Handwritten signature in dark ink.